

INFORMATION AUX PORTEURS

01/05/2024 – MODIFICATION DE LA STRUCTURE TARIFAIRE DE VOS FCP

Nous informons les porteurs de parts des Fonds Communs de Placement (FCP) gérés par la société de gestion CPR Asset Management mentionnés en Annexe 1 d'une évolution de leur structure tarifaire, qui interviendra à compter du 1^{er} mai 2024.

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Les sociétés de gestion ont désormais le choix, en ce qui concerne les « *frais de fonctionnement et autres services* », entre une facturation sur la base des frais réels (induisant l'affichage d'un taux maximum dans la documentation réglementaire) ou sur la base d'un forfait (dont le taux est prédéfini dans la documentation réglementaire).

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « *frais de gestion financière* » des « *frais de fonctionnement et autres services* » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

A l'avenir, ces frais seront ainsi présentés en deux blocs distincts : les « *frais de gestion financière* » (P1) et les « *frais de fonctionnement et autres services* » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » seront listés dans les prospectus des Fonds.

Ce changement de structure tarifaire s'accompagnera d'une évolution des frais, sans conséquence sur le niveau global maximum des frais de votre Fonds, conformément à l'instruction AMF DOC-2011-19.

Ces modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024. Toutes les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés et des prospectus actualisés des FCP, lesquels seront disponibles à compter du 01/05/2024 sur le site internet www.cpram.com.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre FCP, avec les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

ANNEXE 1
LISTE DES FCP CONCERNES

ISIN	DENOMINATION DU FCP
FR0011354638 FR0011354646 FR0013429974 FR0013411543 FR0013411550	CPR Actions France ESG
FR0013532728 FR0013532710 FR0013532744 FR0013532736 FR0013532751	CPR Ambition France
FR0014003DU0 FR0010376020 FR0010679878	CPR Euro Gov ISR
FR0010610758 FR0011472687 FR0011536663 FR0010744532 FR0013462462	CPR Euroland ESG
FR0011052828 FR0011052844 FR0013199981	CPR Euroland Premium ESG
FR0011271659 FR0010626408 FR0010626390 FR0010619916 FR0013294642	CPR Europe ESG
FR0010838722 FR0010832469 FR0013462520 FR0013294659	CPR Focus Inflation
FR0011486661 FR0010325605	CPR Mezzo